

Fiche Action n° 5

«Renforcer l'accès aux soins des personnes polyhandicapées»

Les personnes polyhandicapées présentent des problématiques de santé spécifiques et prégnantes tout au long de leur vie étant exposées ainsi à une vulnérabilité permanente engageant un risque vital présent et une interdépendance avec leur entourage. Ces problématiques ont un impact important sur leur qualité de vie. La situation de polyhandicap engendre également des difficultés de diagnostic et de réalisation de certains soins courants. Par ailleurs, les personnes peuvent présenter des phénomènes d'aggravation souvent brutale de leur état de santé qui engendrent des transferts de leur lieu de vie vers les établissements de santé et peuvent être génératrices de ruptures de parcours et/ou de prises en charge inadaptées. Les proches sont amenés à prendre des décisions pour la réalisation de soins, dont des interventions chirurgicales, qui présentent des incidences sur la qualité de vie des personnes et peuvent engendrer des situations douloureuses. Avec l'avancée en âge des personnes, d'autres problématiques de santé se surajoutent. Ces personnes et leurs proches font face de manière cruciale à des retards d'accès aux soins et à des défauts de soins liés à des méconnaissances des situations de polyhandicap, aux difficultés de déplacements des personnes et à une expression non verbale. Ces situations nécessitent plus que tout autres la prise en compte du handicap pour offrir des soins adaptées, en incluant les proches aidants dans les prises en charge soignantes et une coordination indispensable avec le secteur médico-social.

Objectifs de la mesure

Dans le cadre du diagnostic partagé sur l'accès aux soins des personnes handicapées (soins, ambulatoires, hospitalisations en MCO, SSR et psychiatrie...), en lien avec le secteur médico-social en vue de l'élaboration du schéma régional de santé du PRS 2 :

- Développer l'accès aux soins courants des personnes polyhandicapées à domicile ou en établissement, incluant leurs proches aidants, par des professionnels de santé formés sur le polyhandicap et coordonnés avec le secteur médical social. Les pôles d'expertise sur le polyhandicap (cf. fiche-action 4) doivent servir d'appui aux dispositifs de soins dédiés aux personnes polyhandicapées.
- Faciliter l'accès aux soins par le recours à la télémédecine pour les personnes polyhandicapées dont les déplacements à l'hôpital peuvent être difficiles.
- Renforcer la qualité des soins hospitaliers liés au polyhandicap et la continuité du parcours de soins.
- Développer le recours à l'hospitalisation à domicile (HAD) pour des personnes polyhandicapées, que ce soit au domicile ou en ESMS.

Description de la mesure

Action 1 : Renforcer le développement des consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap déployées dans le cadre de l'instruction DGOS/R4/DGCS/3B/2015/313 du 20 octobre 2015

Action 2 : Réaliser un retour d'expérience en lien avec les ARS sur les expériences de télémédecine pour les personnes polyhandicapées (enfants et adultes) afin d'identifier les leviers et les freins.

Action 3 : Prolonger le guide de la Haute autorité de santé (HAS) sur l'accueil et la prise en charge des personnes handicapées pour les situations de polyhandicap qui devrait paraître fin 1^{er} trimestre 2017.

Action 4 : Mener auprès des structures d'HAD des actions de sensibilisation et de formation sur le polyhandicap, en lien avec les associations des représentants des établissements médico-sociaux accueillant les personnes polyhandicapées, et au domicile des personnes polyhandicapées.

Opérateurs

Action 1 : Pilote : Ministères des affaires sociales et de la santé (DGOS)

Partenaires : DGCS et représentant des professionnels de santé et des structures de soins (établissements de santé et structures d'exercice coordonné)

Action 2 : Pilote : Ministères des affaires sociales et de la santé (DGCS)

Partenaires : DGOS et représentant des professionnels de santé et des structures de soins (établissements de santé et structures d'exercice coordonné), gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées

Action 3 : Ministères des affaires sociales et de la santé (DGOS/DGCS)

Action 4 : Ministères des affaires sociales et de la santé (DGOS/DGCS)

Financement

Action 1 : 10M€ sur 2015-2017 et prolongement en 2018 à hauteur de 3,7M€ supplémentaires.

Autre action : chiffrage est en cours

Calendrier

Action 1 : 2017-2018

Action 2 : 2018

Action 3 : 2018

Action 4 : 2017

Eléments de suivi (indicateurs de process)

Bilan des dispositifs de consultations dédiés, incluant la connaissance et la prise en charge des personnes polyhandicapées.

Publication du retour d'expérience

Publication du guide de la HAS

Sensibilisation des structures d'HAD

Eléments de résultat (indicateurs de résultats)

Nombre de personnes polyhandicapées bénéficiant des consultations dédiées

Développement des dispositifs de télémédecine pour les personnes handicapées et notamment polyhandicapées

Outils ou préconisations adaptés au polyhandicap prolongeant du guide HAS

Nombre de prises en charge d'HAD bénéficiant aux personnes polyhandicapées